

Communiqué de presse

Le 15 juin 2018

Lors de sa dernière réunion, la Commission Swiss GAAP RPC a traité, entre autres, le thème suivant:

- **Adoption de Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance»**

Lors de la réunion de ce jour, la Commission de la Fondation a adopté la norme Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance» sous une forme à peine modifiée par rapport à la consultation.

Auparavant, la Commission a pris connaissance de l'ensemble des commentaires de la consultation et a discuté des ajustements possibles. Le projet soumis au cours de la consultation a été largement approuvé dans tous les principaux domaines. La nécessité de délimiter plus clairement le champ d'application de la recommandation révisée par rapport à Swiss GAAP RPC 41 «Présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie» a été accueillie par un complément au texte introductif. La Commission a également approuvé le report de la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, ce qui permettra une application anticipée. Cela devrait en particulier donner aux petites compagnies d'assurance suffisamment de temps pour passer à la recommandation remaniée.

En revanche, une convergence supplémentaire entre les termes utilisés dans la recommandation et les réglementations OS-FINMA n'a pas semblé possible à la Commission en raison des différents objectifs et exigences des rapports financiers selon les Swiss GAAP RPC. De plus, la Commission ne voit actuellement aucune nécessité pour votre public cible, c.-à-d. les compagnies d'assurance d'envergure nationale, d'adopter les dispositions afin d'éliminer une éventuelle incompatibilité d'évaluation et d'approche actif/passif.

Les déclarations marquées comme non confidentielles pourront être consultées sous peu sur le site Internet de la Fondation RPC. La recommandation adoptée Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance» sera également disponible dans les prochains jours sur le site Internet de la Fondation RPC et sera publiée dans la prochaine édition de la brochure 2019/2020.

En raison de la promulgation de Swiss GAAP RPC 40, la recommandation Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» existante sera suspendue au 31.12.2020.

Pour des questions liées au projet «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», veuillez contacter:

Prof. Dr. Reto Eberle, membre du comité d'experts/chef de projet «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», Lehrstuhl für Auditing and Internal Control, Plattenstrasse 14, 8032 Zurich, Tél.: 044 634 59 91

- **Procédure de révision Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»**

Le groupe de travail a présenté à la commission le rapport final sur la procédure du remaniement. L'enquête a révélé qu'il est nécessaire de clarifier certains sujets, tels que l'application de la méthode de mise en équivalence, le traitement des différences de change ou les dérogations de consolidation pour les sociétés d'investissement.

Il est demandé à ce que la norme Swiss GAAP RPC 30 soit remaniée. La Commission accepte la demande.

La planification du projet prévoit de s'attaquer aux principaux sujets à l'étape suivante. Lors de la réunion de la Commission en décembre 2018, les thèmes prioritaires seront convenus avec la commission. Sur cette base, un projet de Swiss GAAP RPC 30 remanié sera préparé au premier semestre 2019.

Pour toute question et suggestion concernant la révision des Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés», veuillez contacter:

Patrick Balkanyi, membre du comité d'experts/responsable de projet, PwC, Birchstrasse 160, 8050 Zurich, Tél: 058 792 26 76

- **Examiner les subventions, les allocations et les aides**

Michael Annen a présenté à la commission un rapport intermédiaire sur le processus d'examen des subventions, des allocations et des aides. Les subventions jouent un rôle essentiel dans l'environnement actuel – dans le cadre du cofinancement d'infrastructures touristiques, de prêts d'aide à l'investissement, de garanties, de subventions publiques, de contrats de service, etc., Swiss GAAP RPC ne contient pas de règlement détaillé sur les subventions.

Le but du processus de remaniement est de créer une analyse de la situation de ce problème d'actualité. La planification du projet prévoit la formation d'un groupe de travail diversifié. Selon cette planification, la Commission décidera en 2019 s'il existe un réel besoin de règlement s'agissant des subventions et si la phase de projet (phase 1 réalisation du projet) doit être lancée.

Pour toute question ou suggestion relative au processus d'examen des subventions, veuillez contacter:

Michael Annen, membre du comité d'experts/chef de projet, brag | Buchhaltungs- und Revisions AG, Bundesstrasse 3, 6302 Zoug, Tél: 041 729 51 00

Pour toute question complémentaire, veuillez vous adresser à:

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall, Tél.: 071 224 76 30